

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 05 juin 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-quatre le Cinq du Mois de Juin
DEPARTEMENT du CANTAL			A 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	23	
Date de la convocation : 17 mai 2024			
Date d'affichage : 17 mai 2024			
Vote : Pour : 23			
Contre : 0			
Abstention : 0			
			Présents : Gilles CHABRIER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Eric TUPHE, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Danielle ROLLAND, Gilbert CROS, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHAR-FAYON, Roland VIDAL, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Magali CRAUSER, Pierrick ROCHE, Laurent SAIGNIE, Dimitri OCTAVIE, Alain BARRES
			Présents par procuration : Robert PISSAVY donne pouvoir à Eric TUPHE, Annie COUDERC donne pouvoir à Béatrice THOMAS, Jean BOUCHER donne pouvoir à Félix ROCHE, Flore COUTURE donne pouvoir à Véronique BOREL, Christian GRAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND
			Absent :
			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Décision modificative n°1 BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2024

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de modifier les crédits de fonctionnement pour le paiement de la redevance sur les boues de la station d'épuration. Le service de gestion comptable de Saint-Flour demande le paiement de cette redevance, 17 000.00 €, sur le chapitre 65, compte 6588 plutôt que sur le chapitre 011, compte 604.

Monsieur le Maire propose de modifier en conséquence le budget 2024.

Enfin il est nécessaire de provisionner des crédits au compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs ». Il est proposé de prendre ces crédits sur le compte 6542 « Créances éteintes ».

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024

Date de réception de l'AR: 10/06/2024

015-200071702-BF_040_2024-BF

A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** les mouvements de crédits suivants.

DECISION MODIFICATIVE n°1	
SECTION FONCTIONNEMENT	
BAISSE DES DEPENSES	
CHAPITRE 011 604 - Achats d'études, prestations de services	- 17 000,00 €
CHAPITRE 65 6542 - Créances éteintes	- 1 000,00 €
TOTAL	-18 000,00 €
AUGMENTATION DES DEPENSES	
CHAPITRE 65 6588 - Autres charges diverses	17 000,00 €
CHAPITRE 67 673 - Titres annulés	1 000,00 €
TOTAL	18 000,00 €
TOTAL DEPENSES	0,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024

Date de reception de l'AR: 10/06/2024

015-200071702-BF_040_2024-BF

A G E D I